

L'Europe risque de manquer de matières premières

La Cour des comptes européenne estime que l'Union européenne éprouvera beaucoup de difficultés à sécuriser son approvisionnement en 2030 pour sa transition énergétique

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

Eoliennes, batteries, panneaux solaires, pompes à chaleur... pour réussir sa transition énergétique, l'Europe doit déployer à grande échelle ces technologies vertes. Et pour cela, elle a besoin de matières premières : terres rares, lithium, bore, nickel... qui lui font aujourd'hui cruellement défaut et qu'elle doit acheter à l'étranger, parfois à un seul pays. Pour remédier à cette dépendance, l'Union européenne a adopté en 2024 son règlement sur les matières premières critiques, axé sur trois volets : le développement de la production intérieure, le recyclage et la diversification des partenaires commerciaux.

Réussira-t-elle à sécuriser son approvisionnement en 2030 comme elle l'ambitionne ? La Cour des comptes européenne est sceptique. Dans un nouveau rapport, elle estime l'objectif « hors de portée ». « Sur les trois fronts, les choses sont difficiles », commente Keit Pentus-Rosimannus, membre de la Cour.

Prenons la diversification des partenaires commerciaux tout d'abord. La situation aujourd'hui est loin d'être idéale puisque, pour dix matières premières critiques (sur 26 utiles à la transition énergétique), la dépendance de l'UE vis-à-vis de l'étranger est totale (magnésium, terres rares, lithium...). Pour certaines d'entre elles, l'UE dépend pratiquement exclusivement d'un pays (le bore vient à 99 % de Turquie, le magnésium à 97 % de Chine, le lithium à 79 % du Chili). Pour diversifier ses fournisseurs, l'UE a conclu de 2021 à juin 2025 quatorze partenariats stratégiques sur les matières premières (Namibie, Kazakhstan, Ukraine, RDC, Australie...), mais avec un bilan mitigé jusqu'ici, puisque les importations en provenance de ces pays ont diminué pour la moitié environ des matières premières critiques concernées, note la Cour. Certaines autres actions que l'Union européenne comptait entreprendre tardent à se concrétiser, comme la signature de l'accord de libre-échange du Mercosur qui permettrait d'avoir plus facilement accès aux matières premières de pays avec un sous-sol très riche, comme le Brésil.

Recyclage

La Cour des comptes doute aussi que l'Union européenne puisse assurer 25 % de ses besoins avec le recyclage d'ici 2030, comme prévu dans le règlement sur les matières premières critiques. Les chiffres n'incitent guère à l'optimisme : pour l'heure, sept des 26 matériaux nécessaires à la transition énergétique présentent des taux de recyclage compris entre 1 et 5 % tandis que dix autres ne sont pas recyclés du tout. L'institution déplore l'absence d'objectifs par matière première prise individuellement. Selon elle, les objectifs globaux n'incitent guère à recycler les métaux qui sont utilisés en petite quantité et difficiles à extraire, comme les terres rares dans les moteurs électriques ou le palladium dans l'électronique. La Cour note aussi que les Etats membres n'arrivent pas à atteindre les objectifs de collecte de déchets électroniques, ce qui entraîne un manque d'approvisionnement pour les recycleurs.

Concernant le volet le plus spectaculaire du règlement – la réouverture de mines en Europe –, là aussi, on avance trop lentement. La Cour pointe le faible développement des programmes d'exploration et les délais importants qui s'écoulent entre la découverte d'un gisement et son exploitation – quinze ans en moyenne – qui rendent l'objectif de 2030 (10 % d'extraction) difficilement atteignable. La longueur des pro-

cédures d'autorisation est affectée non seulement par des obstacles administratifs, mais également par des considérations environnementales et sociales. Or, si la Commission a clarifié les conditions d'extraction dans les zones Natura 2000, elle ne l'a pas fait en ce qui concerne la directive-cadre sur l'eau. Quant aux capacités de transformation (raffinage), leur nombre diminue plutôt que d'augmenter en raison principalement des coûts de l'énergie en Europe, qui pénalisent la compétitivité du secteur.

Enfin, la Cour est critique par rapport à la labellisation de projets industriels dits « stratégiques » qui contribuent à sécuriser l'approvisionnement de l'UE. Une labellisation qui permet de bénéficier de délais plus rapides au niveau des procédures de permis, mais qui ne donne pas accès à des financements dédiés, ce qui fait dire à Keit Pentus-Rosimannus « qu'ils n'ont de stratégique que le nom ». A ce stade, 61 projets ont reçu ce label « stratégique », mais la Cour doute qu'ils puissent contribuer à sécuriser l'approvisionnement de l'Europe à l'horizon 2030, vu que la plupart d'entre eux en sont encore au stade de l'étude de faisabilité.



La Cour des comptes doute notamment que l'UE puisse assurer 25 % de ses besoins énergétiques via le recyclage d'ici 2030. Elle note aussi que les Etats membres n'arrivent pas à atteindre les objectifs de collecte de déchets électroniques, d'où un manque d'approvisionnement pour les recycleurs. © ZUMA PRESS.

20025629

FLASH BACK SESSION NRJ+

AVEC BILLY CRAWFORD

LE 12 FÉVRIER
SHOWCASE EXCLUSIF

TENTEZ DE GAGNER VOS PLACES
EN REJOIGNANT LE COMPTE
INSTAGRAM @NRJPLUSBELGIQUE

PARTICIPEZ ICI